

Gracefield, le 22 juin 2026

Mme Sara Turpin
Directrice générale
Municipalité de Denholm
419, chemin Poisson-Blanc
Denholm (Québec) J8N 9C8

Objet : Conformité du Règlement no. Z2023-03 « Relatif à la démolition d'immeubles » de la municipalité de Denholm

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (L.R.Q., C. A-19.1)**

Je, soussignée Carolane Saumur-Belley, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie que le règlement faisant l'objet du présent certificat a été examiné par le Conseil lors de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2026.

Ledit règlement ayant été trouvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et à son document complémentaire, le conseil l'a approuvé en vertu de l'article 137.3 de la loi, à la même séance, par sa résolution numéro 2026-R-AG262.

En conséquence, le certificat de conformité est émis, conformément aux exigences de la Loi.

Carolane Saumur-Belley
Madame Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe